

Consultation concernant la modification de la loi sur le travail au noir

Monsieur le président,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir donné la possibilité de participer à la consultation fédérale citée sous rubrique.

Il soutient et salue la présente révision. Cette modification étend la collaboration et renforce l'échange d'informations entre autorités en la matière. Elle constitue un pas important vers plus de transversalité dans la lutte contre le travail au noir.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 23 septembre 2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
F. MAIRY

La chancelière,
S. DESPLAND